



Date d'approbation du ManCo Belfius IP: Décembre 2022

Date de changement du nom: 1 Octobre 2023 – Pas de changement au contenu de la politique

Politique de gestion des risques de durabilité

Belfius Asset Management SA

LEI: 5493006KHXBRQ33GGR66



Table des matières

1. Introduction.....	3
2. Présentation de la politique.....	3
3. Définition des risques de durabilité de Belfius Asset Management	3
4. Risques de durabilité au niveau du portefeuille	4
5. Méthodes d'atténuation des risques de durabilité.....	4
6. Surveiller les risques de durabilité.....	5

1. Introduction

Belfius Asset Management SA est une société de gestion agréée par la FSMA pour les OPC (organismes de placement collectif), les fonds communs de placement (dont les fonds alternatifs) et les portefeuilles privés. En outre, Belfius AM est une filiale de Belfius Banque. De ce fait, elle possède un ancrage solide dans le secteur financier belge. Ses principales activités sont (1) la gestion, l'administration et la distribution de solutions de placement par le biais d'une gamme diversifiée de fonds d'investissement et (2) la gestion de portefeuilles privés discrétionnaires et de conseil.

Belfius AM a pour ambition d'apporter une valeur ajoutée à ses investisseurs finaux, d'un point de vue financier et dans une perspective sociétale plus large, en gérant ses portefeuilles de manière proactive mais aussi en collaborant avec plusieurs partenaires réputés dans la gestion d'actifs. Tout est mis en œuvre pour créer de la valeur durable à long terme et pour faire sens tout en inspirant la société belge avec crédibilité. De surcroît, Belfius Asset Management possède une longue tradition de gestion de produits d'investissement durables, permettant ainsi à ses clients d'investir dans la transition vers une économie, elle aussi, plus durable.

Belfius Asset Management propose actuellement quatre modèles d'investissement :

1. Fonds de fonds de Belfius Asset Management : il s'agit de produits financiers pour lesquels les équipes internes de Belfius AM chargées de la sélection de fonds et de la gestion de portefeuille analysent et sélectionnent des ETF (Exchange Traded Funds ou fonds négociés en Bourse) ainsi que des fonds communs de placement de gestionnaires de fonds tiers. Ces derniers sont des véhicules de placement collectif choisis en fonction de plusieurs aspects, notamment la stratégie d'investissement, les performances financières, les coûts ainsi que l'approche et la capacité en matière d'investissement responsable.
2. Fonds de Belfius Asset Management qui investissent dans des lignes directes.
3. Fonds délégués : il s'agit de produits financiers confiés à un gestionnaire externe. À l'heure actuelle, ces gestionnaires sont Candriam, BlackRock Investment Management et JP Morgan Asset Management.
4. Portefeuilles discrétionnaires privés et de conseil.

Nous sommes convaincus que la prise en compte systématique, sur base de données afférentes à des facteurs de durabilité ou des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), permet aux investisseurs de mieux comprendre les risques comme les opportunités sur les marchés des capitaux. Par ailleurs, nous avons pleinement conscience de notre rôle en qualité d'investisseur et de notre capacité à utiliser le capital que nous plaçons au bénéfice de nos clients pour offrir une certaine rentabilité financière mais aussi apporter un changement bénéfique. Partant, nous avons conçu une approche d'investissement responsable afin de pouvoir dégager des revenus d'investissement confortables, d'atténuer les impacts négatifs de nos décisions d'investissement et de générer des retombées sociétales, dans le droit-fil des attentes de nos clients et d'autres parties prenantes.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter notre politique d'investissement responsable sur notre page « Approche durable » : <https://www.belfius.be/belfiusam-fr-esg> ou <https://www.belfius.be/belfiusam-nl-esg>.

2. Présentation de la politique

La politique de gestion des risques de durabilité de Belfius Asset Management (ci-après cette Politique) décrit la manière dont nous gérons les risques de durabilité dans nos produits financiers. Cette Politique fait partie intégrante du cadre d'investissement responsable de Belfius Asset Management. Elle s'applique aux fonds de Belfius Asset Management (fonds de fonds et fonds dans des lignes directes), aux fonds délégués et aux portefeuilles privés.

3. Définition des risques de durabilité de Belfius Asset Management

Les **risques de durabilité** désignent tout événement ou problème environnemental, social ou de gouvernance susceptible d'avoir un impact négatif important, potentiel ou réel, sur la valeur d'un investissement.

Les risques de durabilité se répartissent en 3 catégories :

- **Risques environnementaux** : des événements environnementaux peuvent entraîner des risques physiques pour les sociétés en portefeuille. Ils découlent notamment des conséquences du changement climatique, de la perte de biodiversité, de la modification de la chimie océanique, etc. Outre ces risques physiques, les entreprises peuvent également être impactées négativement par les mesures d'atténuation des risques environnementaux. L'atténuation des risques touchera les entreprises différemment selon leur exposition aux risques précités et leur adaptation à ceux-ci.

- **Risques sociaux** : ils désignent des facteurs de risque liés au capital humain, à la chaîne d'approvisionnement et à la manière dont les entreprises gèrent leur impact sur la société. Les questions concernant l'égalité entre les sexes, les politiques de rémunération, la santé et la sécurité ainsi que les risques associés aux conditions de travail en général relèvent de cette dimension sociale, de même que les risques de violation des droits de la personne ou du travail au sein de la chaîne logistique.
- **Gouvernance** : ces aspects concernent les structures de gouvernance comme l'indépendance du conseil d'administration, les structures de direction, les relations avec les employés, la rémunération et le respect des pratiques fiscales. Les risques associés à la gouvernance ont en commun qu'ils découlent d'un échec dans le contrôle de l'entreprise ou d'une absence d'incitation au respect de normes de gouvernance strictes de la part de la direction.

Les risques de durabilité peuvent varier sensiblement entre les entreprises en fonction de leur secteur, de leur modèle d'entreprise, de leur position dans la chaîne de valeur ou de la localisation géographique de leurs activités. En outre, les systèmes que les entreprises mettent en place pour identifier, mesurer et gérer les risques de durabilité influencent leur degré d'exposition à ces risques et donc le degré d'impact de ces derniers. Néanmoins, il peut toujours y avoir des risques non pris en charge que l'entreprise ne peut contrôler et qui subsistent malgré tous leurs efforts.

À ce titre, les risques de durabilité peuvent être spécifiques à un émetteur et résulter de ses activités et pratiques, mais ils peuvent aussi être imputables à des facteurs externes sur lesquels l'entreprise exerce un contrôle faible, voire nul. Si un événement inattendu survient chez un émetteur spécifique, comme une grève des travailleurs, ou à une échelle plus étendue, une catastrophe environnementale, il peut avoir un impact négatif sur les performances financières d'une entreprise et donc sur la valeur de l'instrument de placement utilisé pour investir dans cette société (actions, obligations, etc.).

4. Risques de durabilité au niveau du portefeuille

Les risques de durabilité peuvent influencer les portefeuilles de diverses manières. Dans le cas d'événements météorologiques extrêmes dans une région spécifique, les performances financières de portefeuilles fortement exposés aux entreprises actives dans cette région souffriront probablement davantage que ceux ayant une autre allocation géographique. Il en va de même pour l'allocation sectorielle : celle-ci peut varier en fonction des portefeuilles ; ainsi, ceux qui ont des allocations plus élevées dans des secteurs à haut risque de durabilité (comme le pétrole ou le gaz) peuvent y être plus exposés que d'autres. Par ailleurs, le processus de sélection des valeurs mobilières est lui aussi susceptible d'impacter le niveau des risques de durabilité dans un portefeuille. Les gestionnaires de fonds peuvent réduire les risques de durabilité au niveau du portefeuille en choisissant des entreprises qui présentent peu de risques de durabilité non maîtrisés.

5. Méthodes d'atténuation des risques de durabilité

Les investisseurs disposent de plusieurs moyens pour atténuer les risques de durabilité. En voici une liste non limitative :

1. Tenir compte des risques de durabilité dans l'analyse financière de chaque instrument d'investissement (actions, obligations, etc.) afin de veiller à ce que les risques de durabilité potentiels soient correctement représentés dans le prix et le rendement financier escompté.
2. Appliquer des limites par secteur/industrie au niveau du portefeuille pour les secteurs classés à risque élevé en matière de durabilité (les secteurs à forte intensité d'émissions de gaz à effet de serre par exemple).
3. Utiliser le droit de vote (dans le cas d'actions) dans les assemblées des actionnaires pour faire passer des points à l'ordre du jour et des résolutions d'actionnaires sur des thèmes en lien avec les risques de durabilité, notamment l'amélioration des structures de gouvernance, la publication plus régulière par les entreprises de renseignements sur les questions liées à la durabilité et la détermination d'objectifs dans des domaines importants pour la durabilité.
4. Collaborer avec des sociétés détenues: 1) pour mieux comprendre les risques de durabilité auxquels elles sont exposées ainsi que les démarches qu'elles ont entreprises en vue de les identifier, les mesurer, les atténuer et les surveiller, et 2) pour inciter leur direction à prendre les actions qui s'imposent lorsque des risques de durabilité élevés mais non maîtrisés sont identifiés.

Une ou plusieurs méthodes pour réduire les risques de durabilité peuvent être nécessaires en fonction de la situation. Le département Risque de Belfius Asset Management vérifie avec le gestionnaire de fonds du portefeuille (il peut s'agir d'un gestionnaire de portefeuille d'un fonds de Belfius Asset Management, de fonds de fonds ou d'un portefeuille privé, ou encore du département Risque du gestionnaire de fonds pour les fonds délégués) si un nombre suffisant de méthodes sont

prises en œuvre pour atténuer les risques de durabilité dans la situation concernée. En cas de besoin, des directives complémentaires sont introduites pour réduire les risques de durabilité.

6. Surveiller les risques de durabilité

Nous attendons de nos gestionnaires de fonds (internes et externes) qu'ils disposent de processus, de données et d'outils adaptés pour leur permettre d'identifier, de mesurer, d'atténuer et de surveiller efficacement les risques de durabilité dans les portefeuilles qu'ils gèrent pour nos clients.

Notre surveillance des activités de gestion des risques de durabilité varie selon que les portefeuilles sont gérés par Belfius Asset Management ou par des gestionnaires de fonds externes.

En ce qui concerne les fonds de fonds de Belfius Asset Management, le département Risque de Belfius Asset Management vérifie si un nombre suffisant de fonds sous-jacents remplissent les critères de durabilité fixés pour le fonds de fonds dans sa globalité. Le processus de sélection des fonds comprend une analyse pour s'assurer que chacun des fonds sous-jacents répond aux critères de durabilité définis. Le monitoring quotidien du fonds de fonds effectué par le département Risque doit établir le nombre de fonds sous-jacents qui respectent ces critères.

En ce qui concerne les fonds de Belfius Asset Management dans des lignes directes et les portefeuilles privés, le département Risque de Belfius AM analyse le cadre et les techniques ESG.

Le département Risque de Belfius Asset Management est chargé d'étudier les éléments suivants :

- La documentation du cadre et des techniques ESG : l'objectif du cadre et son champ d'application sont-ils clairement définis ?
- La pertinence du cadre et des techniques ESG pour atteindre des objectifs ESG spécifiques et réduire les risques ESG : les choix sont-ils justifiés de manière pertinente ou validés par un groupe d'experts ?
- Lorsque des données sont utilisées : quelle est la qualité et la fiabilité des données internes et externes dans le cadre et les techniques ESG ?
- Si des modèles sont utilisés, sont-ils documentés et validés dans le cadre et les techniques ESG ?
- Le processus opérationnel du cadre et des techniques ESG : la mise en œuvre du cadre et des techniques ESG est-elle conforme au cadre validé et les résultats peuvent-ils faire l'objet d'un audit et sont-ils correctement enregistrés ?

Pour les fonds délégués, les différentes méthodes appliquées pour réduire les risques de durabilité doivent être discutées et documentées, tandis qu'un contrôle par délégation doit vérifier la mise en place d'un nombre suffisant de méthodologies ESG destinées à réduire les risques de durabilité ainsi que leur pertinence chez les différents partenaires externes. Une série de directives obligatoires pourraient être imposées afin de garantir la cohérence à l'échelle des fonds de Belfius AM, mais cela reste facultatif.